



La santé

Le secourisme au sein de l'entreprise



Le SST : Sauveteur Secouriste du Travail

C'est une formation obligatoire et réglementée dans chaque entreprise, le sauveteur secouriste du travail reçoit la même formation que pour le PSC 1 avec, en plus **une formation aux secours en rapport aux risques spécifiques à son secteur d'activité**. Depuis 2008, cette formation aborde les **principes généraux de prévention et l'utilisation du défibrillateur**.

Sa durée est de **12 heures** et son premier recyclage à **12**

mois obligatoire sous peine de perdre sa qualité de secouriste du travail. Les **suivants**, sont proposés par la C.R.A.M à **24 mois** maximum.

Rôle d'Acta Qualité : son agrément pour le secourisme auprès de la CRAM permet d'obtenir un **certificat officiel** pour chaque personne formée.